

Le Maire de la Commune de NANTIAT

Vu le code de la route ;

Vu le code des communes ;

Vu la demande reçue le 23 février 2023 par laquelle la société SAREA, représentée par Monsieur Maxime TUYERAS, 23 rue thomas Edison BP 90149, 33731 PESSAC CEDEX 9, demande pour le compte de ORANGE l'autorisation d'effectuer des travaux sur le domaine public dans le village de CLAVIERES route des écoliers.

**ARRÊTÉ**

**Article 1 : Autorisation**

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : **pose d'une chambre L1C sur conduites existantes avec création de 6m de GC et pose d'un fourreau jusqu'au regard client.**

**Les travaux auront lieu le 24-04-2023.**

**Article 2 : Responsabilité**

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Le pétitionnaire devra baliser par des panneaux de signalisation ; la signalisation correspondante sera mise en place, entretenue par les soins et aux frais de l'entreprise et ils seront tenus de remettre la voie communale en bon état.

En cas d'interruption temporaire des travaux, toute disposition doit être prise pour libérer la chaussée.

Le titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

**Article 4 : Validité**

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire. Elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

**Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée**

- au bénéficiaire pour attribution,
- au Directeur départemental des services de secours et d'incendie de la Haute-Vienne,
- au Commandant de la Gendarmerie de Bellac
- au Responsable du service SAMU/SMUR 87,
- au responsable de l'agence postale de Nantiat

Fait à Nantiat, le 13 mars 2023

Le Maire,



Daniel PERROT